



Flines-les-Râches, le 25 avril 2016.

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2016

Présents : MM. Annie Goupil, Jean-Michel Miroir, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Annick Bigourd, René Guérez, Patricia Vanneste, Dominique Prévost, Muriel Doudok, Georges Pot, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Pierre Dhinaut, Danièle Miroir, Simon Lesur, Nathalie Lenotte, Linda Masselot, Christian Coulon, Noëllie Rapisarda, Jean-Michel Zabinski, Yves Lepez.

Excusés :

M. Daniel Lemaire, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à René Guérez.

M. Joël Lemaître, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Annie Goupil.

M. Jean-Marie Tricot, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Dominique Prévost.

Mme Florence Knockaert, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Nathalie Lenotte.

Mme Fanny Chrétien, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Jean-Paul Copin.

Mme Martine Kaczmarek, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Jean-Michel Zabinski.

Absents : Cathie Trichot, Guillaume Dufour.

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

I/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016

Ce document est approuvé sans observation.

II/ FINANCES COMMUNALES

a) **Amortissement des biens acquis en 2015**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'amortissement des biens acquis en 2015 pour 12.359,14€, ce qui, ajouté aux amortissements précédents, représente une dotation de 104.000,00€ à inscrire au budget primitif de cette année.

b) **Taux d'imposition communaux 2016**

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire du 14 mars, les taux communaux (taxe d'habitation, taxes foncier bâti et foncier non bâti) ne seront pas augmentés et ce malgré la baisse des dotations de l'Etat.

c) **Subventions aux associations**

Les subventions aux associations sont reconduites identiques à l'année dernière. Quelques subventions exceptionnelles sont délivrées : 800€ au Basket club pour compensation de frais d'arbitrage, 500€ à l'Association Locale Cyclo pour leur 40 ans et 800€ à la Touche Flinoise pour la réalisation de travaux sur pontons. Une

subvention d'équilibre de l'année 2015 de 2.900€ est attribuée à la crèche Mini Pouss.

Deux nouvelles subventions de 100€ sont données à l'association « Chats errants » pour la stérilisation de ces animaux et l'UFC Que choisir de Douai pour la défense des consommateurs.

D/ TARIFS COMMUNAUX

- Location 1000 clubs

Après un an de fonctionnement et compte tenu des frais liés au nettoyage, chauffage..., il est décidé une location à 160€ de ce bâtiment pour une journée et 230€ pour le week-end. Une majoration de 50% pour les personnes extérieures à la commune sera appliquée.

- Inscription aux Accueils Collectifs de Mineurs d'été

Ce tarif, comme tous les autres, ne sera pas augmenté. Il s'agit juste de définir le prix à la journée en plus de celui à la semaine défini il y a plusieurs années car le centre, cette année, débute le jeudi. Le tarif retenu à la journée est de 1/5 de la semaine.

- Droits de place pour les forains

Il est décidé de fixer à 0,30€ (au lieu de 0,20€) le m² du métier pour correspondre mieux à la moyenne des communes voisines.

- Taxes d'inhumation

Dans un souci de cohérence, les taxes d'inhumation sont ré-établies comme suit :

- dispersion des cendres dans le jardin du souvenir dans le cas où le personnel communal est requis : 45€,
- scellement d'une urne sur un monument : 45€,
- taxe d'inhumation ou d'exhumation dans une fosse ou d'une urne dans le columbarium : 45€.

E/ COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET RESTES A REALISER 2015

Ces documents déjà fournis au Conseil Municipal lors de la précédente réunion, sont les documents définitifs. Le compte administratif se solde par un excédent de clôture de 183.540,30€.

Ces pièces seront examinées en détail lors de son vote.

F/ BUDGET PRIMITIF 2016

Madame le Maire présente le projet de budget primitif de l'année, budget qui reprend les orientations précisées lors du conseil précédent. Il est équilibré pour la section de fonctionnement à 3.593.915€.

Les recettes de cette section, sans changement majeur par rapport à l'année dernière, intègrent la baisse de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat et des compensations.

Les recettes de la section de fonctionnement sont estimées à 3.593.915€. Elles se répartissent de la façon suivante :

- les impôts et taxes : le budget primitif 2016 prend en compte l'absence d'évolution des taux de fiscalité directe locale,
- les dotations de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, estimées identiques à 2015,
- les dotations et participations (qui intègrent la baisse de la dotation globale de fonctionnement,

- les autres produits de gestion courante (location de la salle des fêtes, de la poste...) estimées identiques à l'année précédente.

Les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 3.593.915€ et se ventilent de la façon suivante :

- les charges à caractère général, identiques à celles du budget primitif 2015, tiennent compte du coût des énergies et des contrats de prestations de service supplémentaires,
- les dépenses de personnel, sensiblement identiques au BP 2015 intègrent les évolutions, revalorisations et glissements de carrière,
- le prélèvement réalisé au titre de l'article 55 de la loi SRU (déficit en logements sociaux), pour 34.000€,
- les charges financières (amortissement des emprunts contractés)
- les autres charges de gestion courante (subventions, participation aux E.P.C.I.) Ce chapitre intègre la hausse de la participation à Noréade au titre de la protection incendie,
- les charges exceptionnelles et dépenses imprévues.

La section d'investissement est équilibrée à 590.615€.

Les recettes sont le prélèvement de la section de fonctionnement, la taxe d'aménagement, les amortissements, le fonds de compensation de la TVA, le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Douaisis et une subvention du SCOT pour les travaux d'économies sur l'éclairage public.

Les dépenses correspondent au remboursement du capital des emprunts, à l'acquisition de matériels et mobilier pour les écoles, restaurant scolaire, services techniques etc... des travaux de voirie rue Dupire, de démolition de l'ancienne école Gérard Philipe, de l'accès à la nouvelle école. Une dotation pour la poursuite de la révision du PLU est aussi votée.

Ce budget est adopté par 24 voix pour, 4 contre et 1 abstention.

III/ PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS ET DE REMPLACEMENT

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder au recrutement d'agents saisonniers et de remplacement (essentiellement pour les accueils de mineurs).

IV/ ENGAGEMENT TRIENNAL 2014-2015-2016 SUR LA PROGRAMMATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DE LA COMMUNE

Exemptée depuis le 1^{er} janvier 2008 au titre de la loi Dallo, notre commune est assujettie depuis le décret du 30 décembre 2015 au dispositif de l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbain.

Elle est donc soumise au rattrapage prévu par l'article L 302-8 du Code de la construction et de l'habitation en matière de production d'une offre de logements locatifs sociaux. Cet article prévoit un engagement sur une période triennale 2014-2015-2016 dont seule l'année 2016 concerne la commune. Pour cette année, l'objectif fixé par l'Etat est de 23 logements locatifs sociaux.

Cet objectif sera réalisé et même dépassé, le bailleur HLM SIA offrant en 2016 35 logements locatifs sociaux situés rue du Moulin et rue Lucie Aubrac.

Ce rattrapage prévu doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Après délibération, le rattrapage prévu dans cet engagement triennal est approuvé à l'unanimité.